L'élection, dit-il, a produit d'illustres magistrats comme conseillers et députés.

M. Giraud combat la suspension de l'inamovibilité.

Il demande la gratuité de la justice.

M. Bisseul demande la suppression de l'inamovibilité.

M. Pessonnier s'y oppose. Il dit qu'il faut permettre temporairement au ministère de la justice de révoquer les magistrats hostiles.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

VALIDATION

L'élection de M. Roche à Rochefort est validée.

La prochaine séance est fixée à mardi.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Voici le résultat des deux scrutins pour l'élection de juges et de juges suppléants au tribunal de commerce de Roubaix.

Elections de juges

Votants 108.
M. Ch. Droulers-Prouvost, 107 voix.
M. Henry Ternynck fils, 104 »
Ces Messieurs sont élus juges.

Elections de juges suppléants

Votants 136.
M. Dumortier-Cuignet, 120 voix.
M. Emile Picavet, 134 »

La majorité légale nécessaire pour le premier tour de scrutin n'ayant pas été atteinte, il sera procédé à un nouveau scrutin, mardi prochain, 13 juin, de 9 à 11 heures du matin.

On nous prie d'insérer la note suivante :

Les agriculteurs qui désirent prendre part au Concours pour l'amélioration de la culture de la betterave organisé par la Société des Agriculteurs du Nord, sont priés d'envoyer une demande écrite à M. le Secrétaire-Général de la Société, avant le 15 juin.

« Les instituteurs qui ont contribué au progrès de l'agriculture sont également invités à se faire inscrire »

En annonçant, hier, qu'on avait trouvé le cadavre d'un homme dans l'écluse du Sartel, nous avons commis une erreur de nom : L'individu en question serait un nommé Louis Lefebre, piqueur de grès chez M. Boutry, entrepreneur, et non M. Boutry, qui, grâce à Dieu, se porte à merveille.

On a arrêté hier, rue Traversière, une homme en flagrant délit de vol. Il venait de dérober à la vitrine de M. Delpierre, mannelier, rue du Grand-Chemin, divers objets d'une valeur de 45 francs.

C'est un nommé Louis Leplat, âgé de 52 ans, né à Arras, et ancien employé de bureau. Au moment de son arrestation, il était sans domicile fixe.

Hier, un garçon de 8 ans et demi a été trouvé noyé dans le canal de Roubaix. Ses parents, dont on devine la douleur, sont allés réclamer le cadavre de l'enfant, et l'ont rapporté chez eux, cour Ivo, rue de la Guinguette.

Le sieur Harduin Davitte, après avoir fêté la dive bouteille, s'en fut cuver son vin en travers la voie ferrée de la rue du Collège, dans l'espoir sans doute que le car mettrait fin à son triste sort. Heureusement un agent de police l'aperçut à temps, et l'emmena, malgré la plus vive résistance, au poste.

La semaine dernière, le jeune Laurier, 18 ans, demeurant rue Mazagran, à Lille trouva, rue des Postes, sur un tas d'ordures, une magnifique cuiller d'argent pesant 80 grammes. Le gamin porta sa trouvaille à ses parents qui, au lieu d'aller déposer au bureau de police l'objet trouvé, le portèrent, hier, chez M. Vanhuffel, horloger, rue de l'Hôpital-Saint-Roch. Ce dernier, avant de traiter l'affaire avec Charles Laurier, lui demanda son nom et son adresse, promettant d'aller le payer à son domicile. Le père donna une fausse adresse, et quand l'horloger se présenta, il apprit que son vendeur n'avait jamais habité la maison.

M. Vanhuffel se rendit au poste de police, où il déposa la cuiller, et donna le signalement de Laurier, qui fut arrêté dans la soirée.

Il a été mis hier à la disposition du Parquet.

Dans sa dernière séance, la commission administrative des hospices de Lille a voté :

1° La création d'un emploi dont le titulaire serait spécialement chargé de visiter et de suivre la situation des indigents, ayant obtenu des pensions dites d'Hospices. Ce service était fait, jusqu'à ce jour, par les sœurs du Bureau de Bienfaisance;

2° L'annexion du logement de l'aumônier de l'Hospice Comtesse, au quartier dit des Bleuets, devenu vacant par suite d'un accord avec l'archevêché. Cette modification permettra d'agrandir les salles d'études et d'y apporter toutes les améliorations désirables au point de vue de l'hygiène :

La commission a, de plus, décidé que le traitement des internes des hôpitaux, actuellement de 400 fr., serait porté à 800 fr., pour la 1re année, 900 fr., pour la 2e et 1,000 fr. pour les années suivantes.

Hier, à l'église St-André, à Lille, M. Théry, sénateur inamovible et Mme Théry, célébraient leurs noces d'or en présence de leurs enfants et petits-enfants, et d'une assistance nombreuse.

Mgr Demel, évêque de Beauvais, qui présidait cette fête, a prononcé une courte allocution, dans laquelle il a formé des vœux pour la santé et la longue vie des époux.

Dans sa séance du 5 juin 1882, le Conseil de guerre, sous la présidence de M. Mathieu, colonel, commandant le 43e de ligne, a prononcé les jugements suivants :

Alphonse-Savinien Debruyne, soldat au 110e de ligne. Désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison.

Défenseur : Me Van Remoortere, avocat à Lille.

Charles-Paul Halipré, cavalier au 19e régiment de chasseurs. Désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison.

Défenseur : Me Van Remoortere, avocat à Lille.

Louis-Joseph Bauduin, canonnier au 15e d'artillerie. Désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison.

Défenseur : Me Parmentier, avocat à Lille.

Lamartine Heuclin, soldat au 1er régiment territorial d'artillerie du recrutement d'Avesnes. Insoumission à la loi sur le recrutement en temps de paix. — Six jours de prison.

Défenseur : Me Van Remoortere, avocat à Lille.

Francisque Jules-Alfred Gruget, jeune soldat de la classe de 1882 du recrutement de Lyon. Insoumission à la loi sur le recrutement en temps de paix. — Deux jours de prison.

Défenseur : Me Guichard, avocat à Lille.

François Latuar, soldat au 43e de ligne, reconnu non coupable de désertion à l'étranger, en temps de paix, avec emport d'effets, a été acquitté.

Défenseur : Me Parmentier, avocat à Lille.

Par décision ministérielle, le chômage du canal de Calais est reporté du 22 juin au 22 juillet inclusivement, au lieu du 1er au 30 juin.

Le chômage du canal de jonction de la Sambre à l'Oise aura une durée de trente jours, du 8 juillet au 6 août inclusivement, au lieu d'une durée de 20 jours, du 8 au 28 juillet.

Le Conseil municipal de Tourcoing a constitué, dans sa séance d'hier, la commission scolaire.

Voici les résultats du vote :

MM. Merlin	22	suffrages	(élu)
Leloir	21	»	»
Salembier	20	»	»
Dron	19	»	»
Marafin	19	»	»
Masurel, fils	18	»	»
Darras	16	»	»
Fournier	16	»	»

F. Dervaux, 12 voix. — Cyrille Desbouvries, 12. — Joseph Delepoulle, 10. — Jean Delahousse, 6. — Fourlignie, 6. — V. Delobel, 4. — Charles Jonglez, 3. — Louis Pollet, 3. — Le doyen Vanbockstael, 2. — Le principal Leblanc, 2.

Désiré Debuchy 2 voix. — Gaspard Desurmont 2. — Masurel, père 2. — Bernard-Cuvelier 2. - Herbaux-Tibeauts 2. — Louis Delahaye, 2. — Lefrançois 2. Victor Debuchy, 1. — Duvillier-Labbe, 1. — Le doyen Debrabant, 1. — Debacker, 1. — Lefebvre-Poissonnier, 1. — Le frère Fortunat, 1.

Huit membres sur dix ont été élus. Les deux qui restent à constituer le seront dans la séance de jeudi prochain.

A part MM. Leloir et Marafin dont nous nous garderons bien de discuter la compétence en matière d'enseignement, les six autres membres sont presque inconnus à la vie publique. M. François Dervaux n'a pas été élu, par peur sans doute de son esprit d'initiative anti-clérical.

Nous ne nous en plaindrons pas, bien au contraire. C'est pourquoi nous espérons voir cette commission scolaire, dépouillant tout parti pris et toute haine, travailler aux projets de sa compétence, avec la réflexion et le calme indispensables.

G. B.

L'affaire de Vaucamps de Marcq-en-Barœul, inculpé d'outrages envers des douaniers, viendra le 15 juin devant le tribunal correctionnel.

Celle intentée à Victor Desbonnets et Lemettre, demeurant au Chêne-Houplines, inculpés de coups et blessures envers les frères Lefebvre, viendra le vendredi 9 juin.

Celle de Bruno Willerrongel, tisserand à Halluin, inculpé également de coups et blessures sera jugée le samedi 17.

Un douanier arrêté pour contrebande est certes un fait assez rare; c'est cependant ce qui a eu lieu, dimanche à 6 heures du soir, à la gare d'Halluin.

Le nommé David, préposé de douane à la gare de Tourcoing, revenait, avec le nommé Delasalle, aiguilleur à la dite gare, de Menin (Belgique), où ils avaient tous deux fait une provision de tabac belge. Le préposé en avait un kilogramme et son compagnon une livre.

L'un et l'autre étaient tellement pris de boisson qu'on dut les descendre pour ainsi dire du wagon dans lequel ils se trouvaient, pour passer la visite à la gare d'Halluin.

Ils ont été mis en état d'arrestation et conduits hier matin à Lille.

Tribunal civil de Lille

EXPROPRIATION DU BOULEVARD DE CAMBRAI A ROUBAIX

Séance du mardi 6 juin 1882

Président du jury : M. Bomart
Magistrat-directeur : M. Gand

Mme Ve Lepers, propriétaire.

Me Justin Ruffelet défend les intérêts de la dame Lepers. Il démontre au jury que la création de ce boulevard, est tout simplement une affaire qui profitera à certains, mais qu'il n'y a point ici d'utilité publique. Puis l'avocat détaille les frais que l'expropriation causera à sa cliente pour laquelle il demande une indemnité de 30,602 francs.

Me Basquin, avocat de la ville de Roubaix maintient son offre de 6,330 francs. En terminant, il proteste contre les insinuations de son confrère relativement à l'utilité du boulevard. (Un sourire de doute se dessine sur les figures de bien des assistants).

Offre : 6,330 fr.; demande : 30,602.; allocation : 16,126 francs.

M. Pierre Delcourt, propriétaire.

Me Roche défend les intérêts de M. Pierre Delcourt. Il explique aux jurés que son client exerce plusieurs petits commerces dans un quartier qu'il habite depuis un certain temps. Ils lui permettent d'élever sa famille. En conséquence il réclame la somme de 2,900 francs.

Me Basquin soutient l'offre de 50 francs présentée par la ville.

Offre : 50 francs; demande : 2,900 fr.; allocation : 300 fr.

M. Jean Dekens, locataire.

Me Justin Ruffelet, demande pour son client 300 francs d'indemnité.

Me Basquin repousse cette prétention et offre 25 francs.

Offre : 25 francs; demande : 300 fr.; allocation : 75 fr.

Jean Botters, épicier, locataire.

Me Roche, explique aux membres du jury que son client exploite depuis 15 ans une petite épicerie, dont le gain est nécessaire à l'entretien de sa famille. Il demande 2,500 francs.

M. Basquin offre 50 francs au nom de la ville de Roubaix.

Offre : 50 francs ; demande : 2,500 fr. ; allocation : 300 fr.

M. Henri Ollive, tisserand, locataire.

Me Roche s'attache à prouver qu'il faudra à son client un laps de temps assez long pour démonter et remonter son tissage, système Jacquart. Il demande en conséquence pour M. Ollive la somme de 358 francs, pour couvrir les frais que lui occasionnera l'expropriation. Il estime qu'une ville qui crée un boulevard de ceinture, doit payer largement les ouvriers qu'elle trouble dans leur travail.

Me Basquin offre, au nom de la ville, la somme de 1 franc.

Offre : 1 franc ; demande : 358 fr. ; allocation : 75 francs.

M. Boitel, locataire, tisserand, même défenseur, même demande, même offre.

Offre 1 fr. ; demande : 358 fr. ; allocation : 75 francs.

M. Jean-Baptiste Mansie, tisserand, locataire, même défenseur, même demande, même offre.

Offre : 1 fr.; demande : 358 fr.; allocation : 75 francs.

La séance est levée à midi pour être reprise à 2 heures.

Séance de l'après-midi.

MM. Jean Selosse et Pierre Selosse, propriétaires ont accepté l'offre de 1 franc qui leur était faite par la ville.

MM. Henri Briet, Auguste Tiers, L. Willems, ont également accepté l'offre de 1 franc.

Ve Flipo, propriétaire.

Me Bayard défend les intérêts de la Dame Flipo, et dans une éloquente plaidoirie explique le revient des terres et des maisons.

Me Basquin, avocat de la ville, répond.

L'audience continue.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Séance du lundi 5 juin 1882

Présidence de M. Parenty

M. Herbaux, substitut de M. le procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Vol d'argent

Les nommés Auguste Clarisse, âgé de 16 ans, et Oscar Decaudin, 18 ans, jouaient aux *cartes*, le 29 mai dernier, dans le couloir d'une habitation de la rue de la Digue. Ils virent passer le jeune Tuytschaere. Comme ils savaient que cet enfant avait de l'argent, les deux filous l'appelèrent pour jouer avec eux. Il refusa. Ils lui demandèrent alors de montrer s'il avait de l'argent en poche. Le gamin y consentit, et aussitôt les deux joueurs le lui enlevèrent et prirent la fuite.

Ils furent rejoints par un agent de police qui les arrêta, place Catinat.

Devant le Tribunal, les prévenus paraissent tout penauds, et c'est en implorant l'indulgence du Tribunal qu'ils s'entendent condamner : Decaudin à un mois de prison et Clarisse à deux mois.

Bris de clôture

Vers onze heures du soir, le 29 mai dernier, Jules Labbe, âgé de 32 ans, et Gabriel Willems, âgé de 28 ans, étant en état complet d'ivresse, se rendirent rue Colbert, chez le sieur Henri Desmaretz, où habite une personne à qui les deux ivrognes voulaient faire un mauvais parti. Trouvant porte close et serrure de fer, ils jetèrent de grosses pierres dans les vitres du premier étage.

Arrêtés et traduits devant le Tribunal, ils sont condamnés tous deux à deux mois de prison et 50 fr. d'amende.

Mendicité

Le 1er juin, le nommé Jules Vasquel, âgé de 35 ans, s'est présenté chez une habitante de notre ville, pour demander la charité. Comme on lui refusait, il fut grossier et insulta la personne qui fit prévenir la police et Vasquel fut arrêté.

Traduit devant le Tribunal, le prévenu déclare que, s'il a été impoli, c'est qu'il était ivre. Belle excuse ! Vu ses mauvais antécédents, le Tribunal condamne Vasquel à 6 mois de prison.

Le Tribunal a ensuite prononcé les condamnations suivantes : 1 mois de prison et 500 francs d'amende, contre Arthur Van Meessen et contre Louis Dumoulin, pour fraude; 13 mois contres Achille Herbaut, pour rupture de ban (résidence obligée à Cysoing); 15 jours et 15 francs d'amende contre César Desnoulet, pour coups, bris de clôture et tapage; 6 jours et 500 fr. d'amende contre Adrien Debuchy, pour fraude.

L. M.

C'est aujourd'hui que viendra devant le Tribunal correctionnel, l'affaire en flagrant délit d'adultère, dont nous avons parlé il y a huit jours.

Exposition des Arts industriels de Lille

Liste officielle et définitive des récompenses

(SUITE)

II

Section de l'ameublement

Hors concours comme membres du jury

Van de Velde, dinanderies, Bruxelles; Guéret, ameublements, Paris; Janlet, peintre décorateur, Bruxelles.

Rappels de médailles d'or

Doulton et Ce, grès artistiques; Vié, bronzes d'art.

Médailles d'or

Buisine-Rigot, maître-autel, bas-reliefs, lutrin, Demeuter, salle à manger et salon; De Mol; faïences peintes; Facq-Durdan, bronzes et meubles; Mazaroz-Riballier, meubles d'art; veuve Ragot et fils, faïences d'art; Vantillard, vitraux d'églises et d'appartements.

Médailles de vermeil

Adriono Brambilla, meubles milanais incrustés; Cloetens salon Renaissance moderne; Courtecuisse, bronzes d'art; M. et Mme Dauge, faïences peintes; Fourmaintraux-Courquin, faïences artistiques; Goyers, chaire sculpté; Grynaud, bronzes d'art; Levêque, vitraux d'églises et d'appartements, Lorin, vitraux divers; Meurillon (Maison du Vieux-Chêne), boudoir et vérandah.

Médailles d'argent

Berlinguez, foyers de luxe ; Butel fils, fauteuils et écrans ; Cliquennois frères, landau à capotage automatique ; Mlle Colas, un éventail ; Convckx-Dubus, appareils à gaz artistiques ; Deldal, lustres et suspensions pour le gaz ; De Ligne Verlat, panneaux décoratifs ; G. Doëns, vitraux d'églises et d'appartements ; M. P. Durieu, vitraux divers ; Alf. Florent, croquis et maquettes de décoration ; Lefebvre De Caesmaecker, toile peinte imitation Gobelins ; Longueval et Ce, bronzes d'art; Masqueliez-Meunessier, bronzes d'art et d'ameublement : Noguès-Richard, gaine artistique en passementerie ; Nyssens, panneau de glaces gravées ; Omnozez, garnitures de cheminées en marbre noir ; Rosel, ameublements : Saison et Bazénerve, reproductions de vieux Chine ; Toulet, billards de luxe ; Tourteau faïences et poteries peintes ; Van Driesten, panneaux décoratifs pour voitures ; Van Noten, foyer Renaissance ; Veyssières, gravures sur cristaux.

Médailles de bronze

Allewaert, meuble à deux corps en chêne sculpté : Bélangé, faïences craquelées ; Blanchard, armes de luxe; Carrette, meubles en bambou : Comère, glace gravée ; Damide-Lemaire, glaces encadrées ; G. Declercq, foyers de luxe ; Degryse-Werbroucq, coffres-forts artistiques ; De Nayer, panneau de salon genre Renaissance : Divoir, armes de luxe ; Druesne, coutellerie de luxe; Evaldre, vitraux d'église et d'appartements ; Fourmaintraux frères, faïences artistiques ; Heyde, sculptures en bois de chêne; Janniot, bronzes d'art ; Jooris, vase en cuivre repoussé au marteau ; Lacoste, foyers de salon; Lebacq-Gauche, glaces gravées; Lemmens, fantaisies en laque ; Lemoine, lustre en cuivre ; Mlle Mennessier, peintures sur soie ; Moulard, glaces argentées ; Mlle Perrignon de Trénoy, faïences peintes ; Mlle Saint-Hill, service porcelaine décorée ; Pechten-Labitte, verres gravés ; Darue (de la maison Salomon), deux voitures minuscules : Volant, chenets en cuivre, style Renaissance flamande.

Mentions honorables.

V. Blancho, foyers de luxe dorés; Bondues, enveloppe de calorifère avec panneaux en cuivre découpé; Boussard, panneaux de chasse en staf; Brigode, verres et glaces ornementés; Chevalier, imitation de cuivre poli pour décors; Compagnie des bois sculptés, cadre et moulures en noyer; Defernez, panneau d'arabesques; Degryse-Marafin, voiture d'enfants; De Munter, panneau décoratif; De Surmont frères, calorifères avec enveloppes de luxe; Evrard, dessus de cheminée en bois sculpté; Hanke Reinhold, grès cérames artistiques; Leplat, cadre de glace en bois de noyer; Liagre frères, foyers de luxe; Pilate, peinture décorative pour salle à manger; Société anonyme belge de découpage mécanique, placages tranchés; Delemar, une pendule sculptée; Flament, idem.

Hazebrouck. — Jeudi matin ont eu lieu à Boeschèpe, au milieu d'une affluence considérable de monde, les funérailles de M. Victorin Decanter, ancien maire, décédé le 26 mai, à l'âge de 77 ans et 2 mois.

— Par les soins de l'administration, toutes les communes de notre arrondissement avaient été prévenues qu'un chien enragé, noir et blanc, qu'on n'avait pu tuer à Hazebrouck, errait dans le pays. Nous apprenons qu'il a été abattu d'un coup de feu, samedi 3 juin, à Steenwerck.

Ce chien a par conséquent parcouru une grande distance, et, très-probablement, il a mordu beaucoup d'animaux.

La plus grande surveillance est donc recommandée aux municipalités et aux habitants.

Steenvoorde. — La douane a saisi jeudi matin un troupeau de 118 moutons introduit en fraude de Belgique par un sieur D... maquignon à l'Abeele (Belgique) et le sieur D... domestique du sieur M... P... fermier à Vieux-Berquin. Il va sans dire que le tribunal de police a validé la saisie du troupeau, prononcé la confiscation et octroyé de fortes amendes aux délinquants.

Le troupeau sera incessament vendu. Avis aux bouchers et aux marchands de moutons.

Hellemme. — Le garde de cette commune a tué à coups de bâton, hier vers onze heures du matin, deux chiens atteints d'hydrophobie.

Douai. — Un accident vient de se produire dans la ferme de M. Gossart-Poupart, à Coutiches.

Vendredi, vers cinq heures du matin, M. Denis-Poupart reçut de l'un de ses chevaux deux coups de pied en pleine poitrine. Quelques heures après il expirait au milieu d'atroces souffrances.

— Un triste accident s'est produit dimanche à 8 heures 1/2 du matin, à la gare de Douai.

La machine du train n° 146, arrivant de Carvin, a renversé le sieur Pinchon, garçon boulanger, chez M. Bajeux; au moment où il traversait les voies en revenant de porter le pain chez M. Dewez, sous-chef de gare, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire depuis deux mois.

Au moment où il a été tamponé, le sieur Pinchon, était occupé à regarder partir le train n° 2491 allant à Orchies.

La voûte du crâne a été complétement enlevée par une des roues de la machine; la mort a été instantanée.

— La Société des Orphéonistes de Douai vient de remporter au concours de Levallois-Perret :

Le 1er prix d'honneur, le 1er prix d'exécution, le 1er prix de lecture à vue.

Les Orphéonistes d'Amiens, contre lesquels luttait cette Société, ont été battus sur toute la ligne.

Valenciennes. — Voici le programme des courses qui auront lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, sur l'hippodrome de Vicq, le 16 juillet prochain, à une heure de l'après-midi :

Prix d'ouverture (course internationale au trot monté, handicap). — 1er prix, 1,500 fr., 2e prix, 200 fr.; 3e prix, 100 fr. Entrée, 50 fr.

Prix des tribunes (course plate pour gentlemen). — Prix, un objet d'art, valeur 800 fr. Entrée, 25 fr. Le second recevra les entrées.

Prix de la ville de Valenciennes, 2,500 fr. — Entrée, 100 fr.

Prix de la Société d'encouragement. — 3000, fr. Le second recevra la moitié des entrées. Entrée, 50 fr.

Grand Handicap offert par la Société des courses. — Prix, 4,000 fr. Le second recevra 400 fr. sur les entrées, le troisième retirera sa mise. Entrée 150 fr.

Military (course de haies). — Prix : un objet d'art.

Prix des tramways, 1.000 francs. Course de haies pour gentlemen). Le gagnant sera à réclamer pour 3.000 fr., le troisième retirera sa mise. Entrée 50 fr.

Prix de la Société des Steeple-chases de France (steeple-chase 1e série). — Prix : 2.600 fr. Le second 600 fr., le troisième retirera son entrée. Entrée 200 fr.

Prix Franc-Picard. Steeple-chase (Handicap). — 4000 fr, le troisième retirera sa mise. Entrée 150 fr.

Le soir, un concert et un bal auront lieu sur la Place.

St-Quentin. — Voici un aperçu de la valeur des prix qui seront distribués au Concours régional de St-Quentin :

Race hollandaise : Mâles, animaux de 1 à 2 ans, 1er prix, méd. or, 450 fr.

Mâles, animaux de 2 à 4 ans, 2e prix, méd. argent, 400 fr.

Femelles, génisses de 1 à 2 ans, 1er prix, méd. or, 200 fr.

Femelles, genisses de 2 à 3 ans, 2e prix, méd. argent, 250 fr.

Femelles, vaches de 2 à 3 ans, 1er prix, méd. or, 350 fr.

Aire. — Dimanche matin, on a retiré du canal de la Lys, un cadavre, dont l'état avancé de putréfaction indiquait un assez long séjour dans l'eau et qu'on a reconnu pour être celui d'un sieur Vicart A., jardinier, à Aire.

Dunkerque. — Samedi à 4 heures de l'après-midi, une explosion de gaz s'est produite au café du *Globe*, rue du Quai.

Il s'agissait d'enlever le compteur de la cave pour le placer au rez-de-chaussée.

Il faut croire qu'une fuite se sera déclarée sans qu'on s'en aperçut, car au moment où l'un des ouvriers gaziers s'approchait avec une lanterne, une explosion formidable retentit et vint jeter l'alarme dans les environs.

L'ouvrier ainsi qu'un employé du café furent renversés et blessés légèrement. Ils ont pu cependant continuer leur travail.

St-Pol-sur-Ternoise. — *Deux noyés.* — Les sieurs Crépin, employé des contributions indirectes en retraite, et Valeyrie paveur, ont été trouvés, hier matin, noyés dans la *Ternoise*. L'on ne sait encore s'il y a eu suicide ou accident.

Boulogne. — Les rédacteurs en chefs et directeurs de journaux de Paris qui ont été sollicités par M. Huguet, sénateur-maire de Boulogne, à l'effet de venir visiter le port en eau profonde, ont répondu affirmativement à l'invitation qui leur a été adressée. Leur excursion se fera le dimanche 11 courant.

Les journalistes seront reçus par la municipalité et le *Comité de publicité*, et ils seront accompagnés dans leur visite au port en eau profonde, par M. Guillain, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées et par M. le docteur Sauvage, professeur au museum d'histoire naturelle.

Calais. — La grande duchesse de Mecklembourg-Strelitz débarque à l'instant par bateau spécial venant de Douvres et part par l'express d'Allemagne.

Le prince de Chimay s'embarque pour Douvres.

Par décret inséré à l'*Officiel* : Est approuvée la convention, en date du 2 avril 1878, par laquelle le sieur Cécil Johnson, concessionnaire des tramways de Calais à Guines, a cédé ses droits à la société anglaise, dite « *Tramways and general works Compagny limited.* » Est également approuvée la convention en date du 15 décembre 1881, par laquelle la susdite société a cédé ses droits à la société dénommée « *The Calais tramways Compagny limited.* »

— Mgr l'Evêque d'Amiens vient d'adresser à M. l'abbé Mulot, curé-doyen de Saint-Leu, la lettre que l'on va lire :

Evêché d'Amiens

Amiens, le 3 juin 1882.

Mon bien cher monsieur le doyen,

Je n'ai pas à vous dire toute la part que j'ai prise à la cruelle épreuve que vous venez de traverser.

Voir un de ses plus dignes prêtres, sur la moralité duquel n'a jamais plané l'ombre d'un soupçon, durant quarante ans d'un fécond ministère, et qui n'a laissé partout, dans toutes les paroisses où il l'a exercé, que des preuves manifestes de son dévouement et les meilleurs souvenirs : le voir, victime d'une infâme calomnie, jeté soudainement avec une précipitation inconcevable en prison prévent 'iveet y subir toutes les humiliations d'un prévenu, c'est là, pour tout évêque, une chose aussi douloureuse qu'elle est stupéfiante.

Mais la conscience publique en est trop justement révoltée, et tous les honnêtes gens sentent le besoin d'être rassurés. Car, en vérité, si les auteurs de pareilles machinations doivent rester impunis, il n'est personne dans Amiens qui puisse se promettre de n'être pas, d'ici huit jours, en prison, et appelé à se justifier devant les tribunaux.

Grâce à Dieu, Monsieur le Curé, malgré la malice des hommes, le jour s'est fait dans cette ténébreuse affaire, et votre innocence en sort parfaitement intacte. Soyez sûr que vous n'avez rien perdu dans mon estime, pas plus que dans l'estime du clergé du diocèse, et de toute la population saine et intelligente de la ville, comme de votre paroisse en particulier, où vous êtes si honorablement connu depuis longtemps. Il ne nous reste, n'en doutez pas, de cette douloureuse épreuve, que l'auréole de la souffrance imméritée qui rend toujours plus respectable.

Recevez, mon bien cher monsieur le doyen, l'assurance de mes sentiments les plus effectueusement dévoués.

✝ AIMÉ-VICTOR-FRANÇOIS,
Evêque d'Amiens.

Ardennes. — Une véritable trombe s'est déchaînée le 30 mai dernier sur le village de Bay.

Les arbres de la forêt, des arbres bien vieux, étaient coupés comme de simples roseaux ; quelques uns furent tordus, hachés. Les nuages, la poussière, les feuilles, les branches, des arbres mêmes, mesurant 80 centimètres de circonférence, tourbillonnaient, s'élevaient à une très grande hauteur et retombaient.

Après avoir traversé la forêt d'Estremont, le tourbillon rencontra un plant de pommiers. En quelques minutes, quarante à cinquante de ces arbres furent déracinés ; quelques-uns, coupés à 1 ou 2 mètres du sol, furent transportés assez loin. Un individu, le sieur Niot, s'était placé sur l'un d'eux : la trombe arrive, soulève l'arbre — c'était le plus gros du plant — et le jette à terre.

L'homme n'eut aucun mal. Une femme occupée dans les blés à couper les chardons fut enlevée de terre, et transportée à une assez grande distance. Lorsqu'elle retomba, son instrument était brisé en deux.

Une maison neuve et faite solidement, située sur la route de Blanchefosse à La Férée, eut les trois quarts de sa toiture enlevée, un pignon s'écroula ; les portes de la grange lancées dans l'intérieur, démolirent une toiture. On retrouva des parties du toit, des planches de deux à trois mètres de longueur, à 100 mètres de la maison.

La trombe continua ensuite sa marche dans la direction de Rumigny ; elle enleva encore quelques toitures dans un hameau de Blanchefosse. Voilà la deuxième depuis un mois. Si malheureusement elle avait obliqué de quatre cents mètres vers l'est, plus de la moitié du village aurait été détruite.

Il s'est seulement produit deux coups de tonnerre au commencement de ce phénomène.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Déclarations de naissances du 5 juin. — Adèle Eeckout, rue de la Chaussée 19. — Gustave Deneve, rue des Fleurs 27. — Clémence Vanderbeken, rue du Tilleul cour Camus 5. — Daniel Petit, Grande Rue 22. — Adèle Defreune, rue du Pile maisons Hespel cour Bellaire. — Emile Destailleurs, rue Heilmann maisons Froidure. — Henri Lamarque, rue d'Alger maisons Desnoulet. — Marguerite Delétoile, rue St-André 16. — Frédéric Geiraert, rue des Longues-Haies cour St-Joseph 21. — Pierre Demeyer, rue de Lannoy, maisons Desprez. — Célinie Haustrate, rue de Tourcoing 75. — Julienne Noclain, rue de France. — Maria Delemotte, rue Delattre cour St-Joseph 14. — Emile Vankersschaver, rue de la Fosse-aux-Chênes cour de l'Aigle d'or 5. — Emile Deryckere, rue de la Guinguette 40. — Charles Delattre, rue du Luxembourg 1. — Georges Watrelos, rue des Longues-Haies, 141. — Justine Vantournhout, rue d'Isly 11.

Déclarations de décès du 5 juin. — Stéphanie Duponchelle, 50 ans ménagère rue de la Perche impasse du Sud 8. — Lefebvre, présenté sans vie rue de Barbieux estaminet du Vert-Baudet. — Adolphine Tassaert, 1 an rue de Blanchemaille 96. — Cornélie Verhagen, 1 an rue des Longues-Haies cour Mullier 7. — Louis Lefebvre, 25 ans piqueur de travaux dans le canal au Sartel. — Maria Ghysels, 7 mois rue des Champs 9. — Thérèse Verbeck, 51 ans journalier Hôtel-Dieu. — Amand Paquet, 1 mois rue des Fabricants 42. — Auguste Fauvarque, 54 ans ourdisseur rue de Flandre 42. — Louis Boucher, 7 mois noyé dans le canal près le pont de Tourcoing, rue de la Guinguette cour Ivo 4. — Louis Eeckaut, 1 mois rue Darbo maisons Denis 1. — Maria Delcroix, 7 ans rue St-Antoine 11.

Mariage du 5. — Jean Decauwer, 21 ans tisserand et Emma Detollenaere, 22 ans tisserande.

Publications de mariages du 4 juin. — Georges Lavainne, mécanicien et Louise Hattrait, sans profession. — Paul Terryn, 28 ans employé et Marie Prouvost, 26 ans couturière. — Emile Libbrecht, 24 ans tisserand et Laurente Mossion, 22 ans tisserande. — Louis Hoquet, 29 ans aide-éclusier et Florence Becquart, 31 ans repasseuse. — Octave Demortier, 22 ans mécanicien et Jeannette Meyer, 20 ans rattacheuse. — Auguste Rommens, 44 ans employé et Rosalie Mortuaire, 45 ans cuisinière. — Emile Delcourt, 24 ans tourneur en cuivre et Adèle Vierlincke, 24 ans dévideuse. — François Vanoostenoble, 25 ans boulanger et Céline Deharchies, 22 ans sans profession. — Achille Seignez, 32 ans employé de commerce et Pharaïlde Verghote, 29 ans sans profession. — Louis Voreux, 29 ans employé de commerce et Palmyre Honorez, 22 ans sans profession. — Alphonse Dutoit, 30 ans employé de commerce et Irma Honorez, 28 ans ménagère. — Henri Beuscart, 25 ans encolleur et Marie Lerat, 25 ans ménagère. — Auguste Jacqz, 23 ans tanneur et Camille Frère, 23 ans sans profession. — Alfred Duprez, 23 ans carrossier et Victoire Decaerlé, 21 ans chamareuse. — Ferdinand Willaumez, 37 ans domestique et Eugenie Desmettre, 47 ans servante.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

NAISSANCES

Du 4 juin. — Victorine Raisenne, rue des Piats. — Joseph Dhaenens, aux Phalempins.

Du 5. — Jules Detombe, sentier des 3 Pierres. — Julie Dequin, chemin des Mottes. — Lucie Masquilier, rue de Gand. — Augustine Dansaert, rue Sainte-Germaine.

MARIAGES

Du 5 juin. — Désiné Fraeynian, 33 ans, tisserand, et Julienne Denoo, 23 ans, sans profession. — Alphonse Verdune, 29 ans, magasinier, et Marie-Louise Christiaens, 27 ans, soigneuse,

DÉCÈS

Du 4 juin. — Marie-Léonie Ducoulombier, 1 an, rue de la Belle-Vue. — Blanche Nicaise, 5 ans 2 mois, rue de la Blanche-Porte. — Edouard Debuigne, 13 jours, rue de la Croix-Rouge. — Emile Libert, 1 mois, rue du Brun-Pain.

Du 5. — Jean-Baptiste Coisne, 63 ans 8 mois, sans profession, rue du Calvaire.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Delcroix-Vandebeulque**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle **Maria Delcroix**, décédée à Roubaix, le 5 juin 1882, à l'âge de 7 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à 8 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Antoine, 11.

Les amis et connaissances de la famille **Delneste-Duponchelle**, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Stéphanie Duponchelle**, décédée à Roubaix, le 4 juin 1882, dans sa 54e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu, le mercredi 7 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue de la Perche, impasse du Sud, 8.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 7 juin 1882, à 9 heures pour le repos de l'âme de Dame **Adèle-Sophie-Joseph Decorne**, épouse de Monsieur **Fidèle Masurel**, décédée à Roubaix, le 7 mai 1882, à l'âge de 53 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 7 juin 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme Monsieur **Henri Collin**, pâtissier, époux de Dame **Sophie D'Hellemmes**, décédée à Roubaix, le 28 avril 1882, à l'âge de cinquante ans. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 7 juin 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **François Alberche**, veuf en premières noces de Dame **Catherine Dauphin**, et en secondes noces de Dame **Henriette Thérion**, décédé subitement à Roubaix, le 5 mai 1882, à l'âge de soixante-et-un ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille **Fauvarque-Madoux**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Auguste Fauvarque**, décédé à Roubaix, le 5 juin 1882, à l'âge de 53 ans sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 8 juin, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mercredi 7, à 9 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Flandre, 42.

Lettres mortuaires et d'Obits

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

Avis important

Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du *Journal de Roubaix*, sont reproduites gratuitement dans l'*édition à cinq centimes* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Le Conseil des Prud'hommes de Roubaix

Roubaix, 3 juin 1882

Monsieur le Directeur,

L'auteur de la lettre que vous avez insérée le 28 mai dernier à propos des prud'hommes, se fait grande illusion s'il espère obtenir à sa lettre une réponse du Gouvernement.

Deux ans d'études semblent plus que suffisants, si le désir du Gouvernement avait été de donner à la question une prompte solution.

C'est donc aux prud'hommes patrons qu'il appartient d'y répondre.

Nommés dans le but de poursuivre une revendication légitime, nous devons à nos électeurs le compte-rendu des efforts que nous avons tentés pour arriver à notre but. Malheureusement, après avoir marché d'accord pendant près d'un an, nous nous sommes trouvés divisés par suite d'une manœuvre très adroite de l'Administration, et actuellement *deux* d'entre nous continuent à siéger tandis que les *quatre* autres se sont retirés. Il appartient aux électeurs de déclarer quels sont ceux qui ont le mieux compris leur désir et servi leurs intérêts.

La question qui se pose tout naturellement est celle-ci :

N'ayant pas obtenu de solution malgré 2 ans d'efforts, devons-nous siéger *oui* ou *non* ?

Pour complète édification des électeurs, voici ce qui s'est passé :

8 juin 1880. Première réclamation des électeurs concernant la présence des cabaretiers dans le Conseil des prud'hommes. Nous recevons en juillet une fin de non-recevoir, le conseil de préfecture se déclarant incompétent.

Les élections de juillet 1880 furent faites pour protester contre cette décision. A peine installés une partie des prud'hommes nommés donnèrent leur démission.

Les nouvelles élections de novembre 1880 et de mars 1881 ne firent qu'affirmer cette protestation, en même temps que deux pétitions furent adressées au ministre, (décembre 1880.) l'une signée par tous les industriels des 1re et 2e catégories, l'autre par tous les prud'hommes, patrons des 1re, 2e et 4e categories. A la même époque, ces mêmes prud'hommes patrons se réunissaient chez M. Louis Wattine et, conformément au vœu exprimé par leurs électeurs, prenaient l'engagement de ne pas se laisser installer sans avoir obtenu une solution favorable. Dans une visite au préfet, nous lui faisions part de notre determination et nous emportions de lui la promesse d'un appui auprès du gouvernement.

Cependant cette promesse ne produisit aucun effet ; aussi répondimes-nous invariablement aux convocations des 13 et 14 décembre 1880, 11 janvier et 7 avril 1881 que nous ne pouvions nous laisser installer.

Le 19 avril 1881, lettre de M. Flipo, adjoint, disant que « votre demande était à la veille de » recevoir une solution favorable, qu'elle était » admise par le ministre, qui allait saisir le » Conseil d'Etat d'un projet de loi relatif à la » réorganisation. Dans ces conditions, l'administration espérait que nous consentirions à » nous laisser installer. »

C'était un commencement d'exécution ; néanmoins dans une nouvelle réunion, tenue chez M. Watine, il fut décidé à l'*unanimité* que cette promesse n'était pas suffisante pour nous faire accepter notre installation et que nous ne consentirions à siéger que sur la promesse formelle d'une solution, dans un délai de 2 mois. Cette résolution fut transmise par MM. Ch. Dhalluin et G. Motte à M. Flipo, qui la trouva très acceptable et se chargea de la transmettre.

Notre défiance ne fût que trop justifiée, notre proposition resta sans réponse.

Dans le courant d'octobre 1881, M. Georges Motte fut appelé par le préfet, qui le sonda sur nos dispositions actuelles et lui demanda si, moyennant certaines promesses, nous ne nous serions pas laissés installer. Monsieur Georges Motte répondit qu'il était, quant à lui, dans les mêmes intentions qu'auparavant et qu'il supposait bien que nous n'avions pas varié non plus, que d'ailleurs il nous ferait part de cette démarche. En effet, dans une réunion qui eut lieu le lendemain, nous approuvâmes sa réponse et une motion présentée par M. Watine, proposant *énergiquement* le maintien du *statu quo* fut votée à l'*unanimité*.

Le 24 décembre dernier nous recevions une nouvelle convocation d'avoir a nous réunir dans le cabinet de M. le Maire. Préalablement nous nous réunîmes chez M. Watine, et là encore, nous maintînmes notre résolution de ne pas nous laisser installer sans obtenir la promesse d'une solution dans un délai de 2 mois. M. Carlos Cordonnier fut seul opposé à cette résolution et se prononça dans un sens plus absolu, prétextant que le gouvernement ayant, à ses yeux, un parti-pris évident de laisser l'affaire en suspens, il n'y avait pas lieu d'entrer en conciliation. Dans la réunion qui fut tenue chez M. le maire M. Cordonnier maintint sa résolution et donn sa démission, les autres prud'hommes consentirent à siéger sous la réserve que s'ils n'obtenaient pas une solution dans un délai de 2 à 4 mois au maximum ils se seraient retirés à nouveau, suivant la résolution prise dans la réunion tenue chez M. Watine. Le délai fut porté à mois, maximum, afin de prouver toute la conciliation que l'on voulait apporter dans l'affaire.

En effet, après 4 mois, convaincus qu'ils ne pouvaient rien obtenir, MM. Ch. D'Halluin, G. Motte et P. Derville donnèrent leur démission, MM. Louis Watine et Picavet continuent à siéger.

Puisque nous sommes désunis, nous demanderons aux électeurs quels sont ceux qui ont le mieux interprété leur vote : Des Prud'hommes qui se sont retirés, ou de ceux qui persistent a siéger.

Les Prud'hommes patrons démissionnaires.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 4 Juin 1882.

Sommes versées par 262 déposants, dont 33 nouveaux.	30,739 fr.
68 demandes en remboursement	24,984 fr. 00

Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Louis Watine-Wattinne et E. Lecomte-Screpel, directeurs.

Belgique

Le cas de M. Van Beers. — C'est véritablement la mauvaise étoile de M. Van Beers, le jeune peintre belge, qui l'a poussé à se rendre dimanche aux courses avec quelques amis.

Le grand moment arrivé, il quitta sa *victoria* pour parier comme les autres sur un cheval. A cet effet, il tira de sa poche son porte cartes, contenant 1,200 francs en billets de banque. A peine avait-il fait quelques pas qu'il constatait la disparition de ce porte-cartes.

L'avait-il laissé tomber ? Un adroit filou le lui avait-il subtilisé ? La seconde hypothèse est plus probable.

Vivement contrarié de cette perte qui l'empêchait de prendre une part active à la « grande course, » il retourna a la voiture et ordonna au cocher de rentrer à Paris.

Mais dix minutes ne s'étaient pas écoulées que le cheval s'emportait et allait se heurter contre un arbre. Le peintre et le cocher furent tous les deux jetés à la terre.

Heureusement tous deux en furent quittes pour quelques contusions sans gravité.

M. Van Beers n'a vraiment pas de chance.

FAITS DIVERS

— Encore une autre comète signalée à l'horizon. On peut voir dans l'interessante *Revue mensuelle d'Astronomie populaire* de Camille Flammarion, qu'une nouvelle comète a été découverte pres du soleil pendant l'eclipse totale du 17 mai, vue à l'œil nu, et photographiée séance tenante. On ne sait pas encore si elle sera visible le soir.

— Le plus ancien soldat de l'armée allemande est l'empereur Guillaume, qui en est le chef. Il a 85 ans depuis le mois de mars.

Le plus jeune soldat de l'armée allemande vient d'être enrôlé par le vieil empereur dans le 17e dragons mecklembourgeois ; il a vingt-deux jours.

C'est le fils du duc Paul-Frédéric de Mecklembourg-Schwerin.

— Des uhlans, des artilleurs et des soldats de la ligne se rencontraient hier soir, au nombre de trente environ, dans une rue du quartier Saint Nicolas, à Strasbourg.

Les uns comme les autres avaient fêté la dive bouteille, aussi le choc des allants et venants fut-il quelque peu tumultueux. On dégaina, on se rua les uns sur les autres. Plusieurs soldats restèrent sur le carreau, plus ou moins maltraités.

Une femme qui d'aventure, se trouvait sur le théâtre de la bagarre, fut renversée et piétinée. Quand on la releva, on s'aperçut qu'il lui manquait le nez.

— Sacrilèges. — Les malfaiteurs semblent avoir renoncé à dévaliser les troncs des sacristies des églises à l'intérieur de Paris, pour se rabattre de préférence sur les églises de la banlieue.

Après la chapelle de la route de la Révolte, après l'église de Colombes et de Levallois, voici le tour de la synagogue de la rue Jacques-Dulud, à Neuilly.

Les voleurs s'y sont introduits avant-hier soir en brisant une des fenêtres ; ils ont forcé la serrure de trois armoires et se sont emparés d'ornements religieux représentant une valeur de 1,200 fr. environ. Mécontents sans doute de ne pas avoir trouvé d'argent, les malfaiteurs se sont rendus jusqu'à l'église Saint-Jean-Baptiste, dont ils se sont efforcés de briser une des portes ; mais n'ayant pas les outils nécessaires,